MAIRIE

Praz sur Arly

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
16 AVR. 2018
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mars 2018.

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

ABSENTS excusés : Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Philippe LEGOUX donne pouvoir à Yann JACCAZ

ABSENTS : Stéphanie PERNOD

Secrétaire de séance : Jean LABROUSSE.

N° 01 - OBJET : Approbation du Compte administratif 2017 : Budget Principal

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
21 AVR. 2018
ARRIVÉE

Rapporteur **:** Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Exposé :

Monsieur JOND expose au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2017 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 243 662,85 €	2 148 503,10 €
Dépenses	3 429 637,19 €	4 245 743,04 €
Résultats de l'exercice	814 025,66 €	-2 097 239,94 €
Résultat antérieur reporté	1 716 112,80 €	1 418 067,94 €
Résultat de clôture 2017	2 530 138,46 €	- 679 172,00 €
Résultat consolidé	**1 850 966,46 €**	

La section de fonctionnement présente un excédent de 814 025,66 € et la section d'investissement, un déficit de 2 097 239,94 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 1 716 112,80 € pour la section de fonctionnement (compte 002) et à un excédent de 1 418 067,94 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2017 présente un excédent de 2 530 138,46€ pour la section de fonctionnement et un déficit de 679 172,00 € en investissement, soit un résultat consolidé de 1 850 966,46 €.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion.
- **ARRETE** le résultat définitif du compte administratif à un excédent de 2 530 138,46 € en section de fonctionnement et à un déficit de 679 172,00 € en section d'investissement.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Adoption :

Conseillers présents 12
Procurations..... 02
Votants..... 14
Pour 12
Contre 00
Abstention 00

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE

Praz sur Arly

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
16 AVR. 2018
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mars 2018.

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

ABSENTS excusés : Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Philippe LEGOUX donne pouvoir à Yann JACCAZ

ABSENTS : Stéphanie PERNOD

Secrétaire de séance : Jean LABROUSSE.

N° 02 - OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2017 : Budget Principal

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
21 AVR. 2018
ARRIVÉE

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Exposé :

Monsieur JOND expose au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2017 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget principal).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 243 662,85 €	2 148 503,10 €
Dépenses	3 429 637,19 €	4 245 743,04 €
Résultats de l'exercice	814 025,66 €	- 2 097 239,94 €
Résultat antérieur reporté	1 716 112,80 €	1 418 067,94 €
Résultat de clôture 2017	2 530 138,46 €	- 679 172,00 €
Résultat consolidé	**1 850 966,46 €**	

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 ci-dessus résumé et présenté intégralement en annexe.
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches pour le compte de gestion 2017 de la commune de Praz-sur-Arly.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Adoption :

Conseillers présents 12
Procurations..... 01
Votants..... 12
Pour 12
Contre 00
Abstention..... 00

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 09/04/18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02
Mail : accueil@mairie-prazsurarly.fr – Site internet : www.mairie-prazsurarly.fr

MAIRIE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
16 AVR. 2018
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mars 2018.

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

ABSENTS excusés : Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Philippe LEGOUX donne pouvoir à Yann JACCAZ

ABSENTS : Stéphanie PERNOD

Secrétaire de séance : Jean LABROUSSE.

N° 03 - OBJET : Affectation des Résultats de l'Exercice 2017 Budget Principal

Rapporteur **:** Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
21 AVR. 2018
ARRIVÉE

Exposé :

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,
VU la délibération de l'état des dépenses des restes à réaliser du 19 décembre 2017,
VU la délibération de l'état des recettes des restes à réaliser du 05 février 2018,
VU les résultats de l'exercice 2017 :

- Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 2 530 138,46 €,
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de – 679 172,00 €,
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de – 970 567,47 €,

Monsieur JOND propose :

- En section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 1 649 739,47 €
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 679 172,00 €
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 880 398,99 €

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée, suite à l'approbation du compte administratif 2017, de confirmer les montants au budget primitif 2018.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acter que les résultats 2017 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :
  - report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 679 172,00 €
  - affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 1 649 739,47 €
  - report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 880 398,99 €

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Adoption :

Conseillers présents	12
Procurations	02
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 09/04/18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
18 MAI 2018
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mars 2018.
PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON.
ABSENTS excusés : Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Philippe LEGOUX donne pouvoir à Yann JACCAZ
ABSENTS : Stéphanie PERNOD
Secrétaire de séance : Jean LABROUSSE.

N° 04 - OBJET : FISCALITE – TAUX D'IMPOSITION 2018

Rapporteur **:** Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Exposé :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'approbation du budget 2018, il convient de fixer les taux d'imposition 2018.

Ainsi pour l'exercice 2018, il est proposé au Conseil Municipal du 04/04/2018 les taux suivants :

	Taux d'imposition 2017	Projet Taux d'imposition 2018
Taxe d'Habitation	20,94 %	21,19 %
Taxe Foncière bâti	16,81 %	17,01 %
Taxe Foncière non bâti	128,76 %	130,30 %
Taux de la CFE	27,86%	28,19%

Décision :

Après débat, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les taux 2018 énoncés précédemment.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Adoption :

Conseillers présents 12
Procurations..... 02
Votants..... 14
Pour 14
Contre 00
Abstention 00

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
16 AVR. 2018
ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 09/04/18
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE

Praz sur Arly

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
16 AVR. 2018
COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mars 2018.
PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON.
ABSENTS excusés : Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Philippe LEGOUX donne pouvoir à Yann JACCAZ
ABSENTS : Stéphanie PERNOD
Secrétaire de séance : Jean LABROUSSE.

N° 05 - OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur **:** Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Exposé :

Monsieur JOND présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2018 tant en Fonctionnement qu'en Investissement, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2018 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 de la commune de Praz-sur-Arly avec reprise des résultats en équilibre :
  - 5 107 000,00 € en section de fonctionnement
  - 5 583 000,00 € en section d'investissement

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Adoption :

Conseillers présents	12
Procurations	02
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY
21 AVR. 2018
ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 09/04/18
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.